

LA CNDEPAH ET LA CNDCH

Soutiennent le principe d'une vaccination obligatoire des professionnels des établissements de santé et établissements médico- sociaux

C'est avec une certaine solennité que la Conférence Nationale des Directeurs de Centres Hospitaliers (CNDCH) et la Conférence Nationale des Directeurs d'Établissements pour Personnes Âgées et Handicapées (CNDEPAH) prennent publiquement position en faveur d'une obligation vaccinale contre la COVID-19.

Elles appellent donc les pouvoirs publics, après la nécessaire consultation nationale en cours, à agir désormais sans délai, et ce pour tenter d'éviter une 4^{ème} vague qui accroîtrait la déstabilisation de l'offre de soins, du secteur médico-social et par-delà, de l'ensemble de la société.

La CNDCH et la CNDEPAH sont au regret de constater que les taux de vaccination des professionnels ne progressent que faiblement, atteignant une espèce de plafond de verre. C'est particulièrement le cas en Ehpad où le taux de vaccination plafonne souvent à 60%.

Les professionnels de nos établissements, soignants comme non soignants, ont été exemplaires pendant cette crise sanitaire qui dure depuis un an et demi.

C'est au nom du sens des responsabilités dont ils ont fait preuve de façon remarquable que la CNDCH et la CNDEPAH appellent désormais à franchir le pas de l'obligation vaccinale.

En effet, la vaccination constitue aujourd'hui l'unique réel recours pour limiter le risque d'une nouvelle vague qui déstabiliserait à nouveau l'offre de soins dans son ensemble, retardant des prises en charge et impliquant de véritables pertes de chance pour les patients.

Concernant les établissements médico-sociaux et plus particulièrement les Ehpad, nous pouvons nous féliciter de l'implication sans faille des équipes pour organiser avec succès la vaccination des résidents, et ce, dès janvier 2021.

La vaccination partielle des professionnels travaillant à proximité de personnes vulnérables, aux fortes comorbidités, représente en conséquence une faille majeure dans notre dispositif que les familles peuvent légitimement ne pas comprendre. La poursuite de la vaccination est ainsi également de notre responsabilité.

Dans cette logique de protection, de prévention mais aussi de cohérence, il est désormais devenu incontournable que tous les personnels, soignants comme non soignants, des établissements de santé et médico-sociaux, publics comme privés, soient vaccinés dans les meilleurs délais.

Emmanuel SYS

Président de la Cndepah

Francis SAINT-HUBERT

Président de la Cndch